

COMITE ROMAND CONTRE LA LOI
FEDERALE SUR L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

P. AD. CASE POSTALE 173

1001 LAUSANNE

LAUSANNE, LE 24 MAI 1976

Article No 18

Ecologistes, "contrôle populaire" et ...
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

On le sait, c'est le peuple suisse, à une très forte majorité, qui a accepté de donner à la Confédération toute compétence en matière d'utilisation pacifique de l'atome. La décision finale quant à l'implantation des futures centrales nucléaires a donc été délibérément abandonnée à l'administration fédérale, sans la moindre réticence.

Mais, on sait, aujourd'hui - après la longue occupation du chantier de Kaiseraugst ou les remous que suscite le projet de Verbois - que les organisations "écologiques" contestent formellement cette compétence de la Confédération, réclamant au contraire un véritable "contrôle populaire" sur l'implantation des centrales.

A cet égard, il faut rappeler qu'une initiative fédérale vient d'être lancée, précisément pour assurer "la protection des droits populaires ... lors de la construction ... d'installations nucléaires".

Dans le même ordre d'idée, c'est également le peuple suisse, à une écrasante majorité, qui a donné tout pouvoir à la Confédération en matière de routes nationales et autoroutes. Mais, cette compétence n'était pas uniquement financière. En contre-partie de ses subventions, la Confédération se voyait octroyer un droit de contrôle décisif sur le tracé des autoroutes projetées.

Mais, on sait qu'à Genève, Neuchâtel ou Zürich, le tracé prévu pour certaines autoroutes a été violemment contesté, les opposants réclamant, là encore, le retour au "contrôle populaire".

Or, aujourd'hui, à la veille des votations du 13 juin, ces mêmes milieux, pourtant farouches défenseurs du "contrôle populaire", appellent l'opinion publique à approuver la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ...

La contradiction est profonde, troublante. Car les milieux "écologiques" s'appêtent bel et bien à donner les pleins-pouvoirs à la Confédération en matière d'aménagement du territoire. Or, ce total abandon de compétences au nouvel Office fédéral de l'aménagement les privera désormais de tout contrôle, de toute possibilité de recours contre les décisions de ce même Office fédéral ...

Une fois de plus, malheureusement, le manque d'information semble se combiner à une réaction un peu trop subjective ou émotive. En effet, le 13 juin, il ne s'agira absolument pas de se prononcer pour ou contre l'aménagement du territoire (nécessité reconnue par tous), mais bien sur l'étendue des compétences accordées à ceux qui auront à décider de cet aménagement.

Or, la loi proposée est foncièrement dirigiste et technocratique.

Sait-on, par exemple, dans les associations ou milieux intéressés à l'aménagement, que le simple "droit de consultation" demandé en leur faveur a été catégoriquement rejeté ?

De même, toujours dans les mêmes milieux, a-t-on vraiment pris la peine d'examiner quelles seront désormais les possibilités de recours et les possibilités d'opposition aux décisions de l'administration fédérale ?

Il ne faut pas se leurrer : la loi finalement soumise au peuple - après référendum - privera les citoyens de tout contrôle direct sur leur environnement, leur cadre de vie. Et ce qui reste parfaitement incompréhensible, c'est que personne, chez les "écologistes", n'en ait pris conscience.

Une telle confiance, aveugle, en l'administration est d'autant plus incompréhensible que, jusqu'ici, toutes les récentes actions d'opposition, voire même d'occupation, ont toujours été motivées par des décisions officielles ...

Dès lors, c'est une très lourde responsabilité que prennent les associations de sauvegarde ou mouvements écologiques, lorsqu'ils acceptent - sans la moindre restriction - de donner de réels pleins-pouvoirs à l'administration fédérale, pour l'aménagement le moins démocratique que l'on puisse concevoir.

Une responsabilité et une inconséquence qu'il faudra rappeler (si la loi passe) dans quelques années, lorsque, échaudés, ils réclameront le retour au "contrôle populaire" sur l'aménagement du territoire ...

C. Rochat